

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 2024/09/18

Date de la convocation : 20 septembre 2024	La séance débute à 18h30 et se termine à 19h00	Acte exécutoire à compter du : 30 septembre 2024	Affichée en Mairie le : 30 septembre 2024
---	--	--	---

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (20)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KEUVREUX Anita	M. PELTIER Xavier
M. RISSER Charles	Mme COLOMBEY Fabienne	M. DOLBEAU Jonathan
Mme WAGNER Veronica	M. CHARO Michel	Mme GATTO Josiane
M. NOBILE Didier	M. RUPPERT José	Mme INTERRANTE Rose Marie
Mme MUHLMANN Aude	M. BARBARAS Pascal	M. VILLA Victor
M. DUMON Joël	Mme BALZER Lise	Mme STEINBACH Danielle
Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria	

Étaient absent(e)s avec procuration (9)

Mme MACAIGNE Christèle procuration à Mme WAGNER Veronica
M. MARRELLA Vincent procuration à M. DUMON Joël
Mme OUTOMURO Clotilde procuration à M. RISSER Charles
M. SAUDRY Thierry procuration à M. NOBILE Didier
Mme BENCI Monique procuration à Mme DA ROCHA Maria
M. IORFIDA procuration à M. RUPPERT José
M. IAFRATE Michel procuration M. PELTIER Xavier
Mme MOLINA Angélique procuration M. DOLBEAU Jonathan
M. BEN ARIF Samir procuration à Mme INTERRANTE Rose Marie

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

18. Acquisition de deux parcelles Rue de Villers

Le Maire expose au Conseil municipal le problème rencontré rue de Villers au droit de la construction de l'immeuble VIVEST : les réseaux passant sous le domaine public occupent une place très importante qui a obligé le positionnement de l'ensemble des réseaux de la nouvelle construction sur la partie privative. Pour éviter cette anomalie, la commune a proposé à la société Vivest le rachat d'une bande de terrain le long du domaine public.

La société Vivest a donné son accord pour la cession d'une bande de terrain section 29 parcelles 1196/83 pour une surface de 13 centiares et 1198/83 pour une surface de 20 centiares à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition des parcelles section 29 N°1196/83 pour une surface de 13 centiares et N°1198/83 pour une surface de 20 centiares à l'euro symbolique.

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition devant Me Fabienne MARTIN, notaire à METZ, 5, Rue Gambetta.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 27 septembre 2024

Le Maire,

Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,

Jonathan DOLBEAU